Nations Unies S/2004/97



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 février 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 4 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication, datée du 26 janvier 2004, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-23125 (F) 060204 060204

Annexe

Lettre datée du 26 janvier 2004, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR) en décembre 2003. Je vous serais obligé de bien vouloir mettre ce rapport à la disposition du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap de Hoop **Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Pendant la période à l'examen (1er-31 décembre 2003), un peu plus de 11 400 soldats étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Sécurité

2. Durant la période considérée, la situation générale en Bosnie-Herzégovine est restée stable.

3. Le 2 décembre, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a condamné Momir Nikolic à 27 ans d'emprisonnement pour son rôle dans le massacre de Srebrenica en juillet 1995. Ancien agent des services de renseignement dans la brigade de Bratunac, Nikolic a été capturé par la SFOR le 1er avril 2002. Le 6 mai 2003, il a plaidé coupable au chef d'accusation de crimes contre l'humanité, en échange de quoi le ministère public a renoncé à le poursuivre pour quatre autres chefs d'accusation.

4. Le 18 décembre, le Tribunal a condamné Dragan Nikolic à 23 ans d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité (persécutions, meurtres, viols, tortures, etc.) commis alors qu'il était le commandant du camp de prisonniers de Susica à Vlasenica, entre mai et octobre 1992. Le 4 novembre 1994, Nikolic a été la première personne à être inculpée par le Tribunal et, le 20 avril 2000, il a été capturé par la SFOR.

Attaques dirigées contre la SFOR et les activités opérationnelles de la SFOR

5. Pendant la période à l'examen, aucun acte de violence notable dirigé contre le personnel de la SFOR n'a été signalé.

6. La SFOR a continué à contribuer au maintien d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine et à surveiller la situation dans tout le pays pour découvrir d'éventuelles menaces terroristes. Elle a également continué de participer à l'opération Harvest, aux opérations cadres et aux exercices. En décembre, plusieurs importantes caches d'armes ont été découvertes durant des fouilles. Les activités relevant de l'opération Harvest menées conjointement par la police locale et l'armée de la Républika Srpska (VRS)/armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (VF) ont donné quelques résultats. Un des grands succès a été que, dans certaines zones, la population locale a volontairement rendu des armes, des munitions et des explosifs à la police locale et à la SFOR. Malgré un hiver rigoureux, l'opération Armadillo, destinée à appuyer la destruction des stocks actuels de munitions dangereuses, peu sûres et inutilisables appartenant à la VRS, s'est poursuivie à un rythme satisfaisant. La VRS a fait tout son possible pour transporter les excédents de munitions instables vers les sites de destruction, avec l'appui et sous escorte de la SFOR. Dans l'ensemble, décembre 2003 a été un mois fructueux.

7. Parmi les armes rendues ou récupérées entre le 1er et le 31 décembre dans le cadre de l'opération Harvest figuraient : 1 282 armes légères (fusils, pistolets, revolvers, etc.); 222 212 munitions d'un calibre inférieur à 20 mm; 154 munitions d'un calibre de 20 à 76 mm; 153 munitions d'un calibre supérieur à 76 mm; 6 204 grenades à main; 1 498 mines; 131,5 kilogrammes d'explosifs; et 3 684 autres

articles (mortiers, obus de mortier, grenades à fusil, engins artisanaux, roquettes, etc.).

8. Le 1er décembre, le Conseil de l'Atlantique Nord, réuni au niveau des Ministres de la défense, a noté que, compte tenu des progrès sensibles enregistrés en Bosnie-Herzégovine, la SFOR réduirait ses effectifs actuels de 42 % d'ici à juin 2004. Par ailleurs, le 4 décembre, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont déclaré que les alliés étudieraient différentes possibilités quant à la structure et aux effectifs futurs de la SFOR, notamment celle de supprimer la SFOR à la fin de 2004, de remplacer celle-ci par une nouvelle mission de l'Union européenne dans le cadre des accords « Berlin+ » et d'occuper un nouveau quartier général de l'OTAN à Sarajevo.

Coopération et respect des accords par les parties

9. Le 11 décembre, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska (RSNA) a approuvé un projet de loi sur la réforme de la défense subordonnant l'autorité militaire à l'autorité civile de la Bosnie-Herzégovine. Cette décision constitue le fondement juridique de l'intégration du Ministère bosniaque de la défense dans la structure d'un commandement militaire général de la Bosnie-Herzégovine, une des conditions de l'initiative Partenariat pour la paix de l'OTAN, à savoir établir un commandement suprême placé sous le contrôle de l'autorité civile de la présidence tripartite de la Bosnie-Herzégovine. L'arrivée à un compromis concernant les insignes sur les uniformes, les États d'immatriculation des unités aériennes et les données relatives aux recrues a été une étape importante dans l'élaboration du projet de loi.

10. Au cours de la période considérée, les forces armées des entités ont mené des activités d'entraînement normales, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton. En décembre 2003, aucune arme n'a disparu des entrepôts d'armes.

11. Pendant la période à l'examen, on a dénombré au total 133 opérations et activités d'entraînement (109 pour la VRS et 24 pour la VF) et 297 mouvements (180 pour la VRS et 117 pour la VF). Les activités de déminage des forces armées des entités ont été suspendues durant la période considérée et reprendront en janvier 2004. Pendant cette période, la SFOR a effectué au total 65 inspections d'entrepôts d'armes et d'entrepôts de munitions (VRS : 26, VF : 39). Trois entrepôts d'armes ont été fermés au cours de ce mois, et 11 autres le seront sous peu.

Coopération avec les organisations internationales

12. Dans les limites de sa capacité et de son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales opérant sur le terrain.

Perspectives

13. En décembre, la SFOR a continué à maintenir un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine. Les succès liés aux opérations Armadillo et Harvest et à la loi sur la réforme de la défense montrent que la Fédération de Bosnie-Herzégovine progressent de manière régulière vers l'établissement de structures de défense au niveau de l'État, ainsi que sur la voie de l'intégration européenne et euroatlantique.